



FICHE DE POSTE

Intitulé du poste	Chargé(e) de mission forêt / Natura 2000 /ABC		
Pôle		Biodiversité, géologie et ressources naturelles	
Action		Charte forestière de territoire / Natura 2000 / Atlas de la biodiversité communale	
Période			
Durée		Date prévisionnelle début	Date prévisionnelle fin
2 ans renouvelables		01/10/2023	31/10/2025
Statut			
Filière		Catégorie	Cadre d'emploi
technique		A	contrat de projet Niveau de rémunération fixé entre l'indice brut 444 et l'indice brut 518 de la grille ingénieur.
Relations	internes	Directrice, responsables de pôle, chargé.e.s d'études (Natura 2000, agriculture, architecture, urbanisme, paysage), assistantes administratives et financières	
	externes	Élu.e.s du syndicat mixte, élu.e.s locaux, services déconcentrés de l'Etat (DDT 84 et 04), agriculteurs, CERPAM, associations de naturalistes (GCP), organismes forestiers (ONF, CRPF, COFOR) et environnementaux (Conservatoire d'espaces naturels PACA), entreprises, organisations professionnelles, fédérations de chasse, tissu associatif local...	
Descriptif général du poste			
Le.la chargé.e de mission est responsable du suivi et de la mise en oeuvre de la charte forestière de territoire, du projet de plan de massif DFCI et d'accompagnement des communes pour la restauration après incendie, des relations avec les partenaires forestiers et de l'évaluation des impacts de la gestion forestière. (30%) Il.elle contribue à la réalisation des études naturalistes et des actions d'animation des Atlas communaux de la biodiversité, telle que définies dans la convention avec l'Office Français de la Biodiversité (20%) pour la période 2023-2025 Il.elle anime et coordonne différentes actions relatives à la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, telles que définies dans les document d'objectifs du site dont il a la charge : Adrets de Montjustin – Les Craux – Rochers et crêtes de Volx FR9301542.(50%)			

Charte forestière de territoire Luberon-Lure :

- Mise en œuvre du projet de plan de Massif DFCI « Luberon oriental et collines de Forcalquier »
- Suivi et contribution aux études de restauration de terrain incendiés
- Suivi des conventions de partenariat avec l'ONF, le CRPF et les COFOR
- animation du comité de pilotage de la CFT en lien avec les communautés de communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure et Haute Provence Pays de Banon.
- participation à la définition et suivi du programme d'action de la charte forestière de territoire Luberon-Lure (CFT), montage et mise en oeuvre de projets forestiers dans le cadre du programme d'action de la CFT
- partenariat et conseil avec les propriétaires forestiers privés, notamment les associations syndicales libres de gestion forestière
- animation de l'outil pédagogique « marteloscope »
- participation au « groupe forêt » des réserves de biosphère de France et au réseau forêt de la fédération des parcs naturels régionaux

Atlas de la biodiversité communale

Pour les 5 communes retenues pour le financement OFB 2023-2025 (Auribeau, Viens, Puget, Lauris, Volx) :

- réalisation de la cartographie des habitats naturels
- contributions aux inventaires faune/flore
- contribution aux actions d'animation auprès des habitants et aux inventaires participatifs

Natura 2000 FR9301542 : Adrets de Montjustin – Les Craux – Rochers et crêtes de Volx

Les objectifs prioritaires du site Natura 2000 visent à conserver les espèces et les habitats conjointement aux activités socio-économiques en place :

- Entretenir les pelouses sèches par le pastoralisme, et restaurer des pelouses disparues sur les crêtes et sur les milieux embroussaillés.
- Conserver des secteurs de vieux peuplements forestiers naturels.
- Conserver les milieux semi-ouverts méditerranéens de garrigues et matorrals à chêne vert.
- Entretenir, restaurer et préserver la qualité des zones humides.
- Préserver les sites (naturels comme les grottes, ou artificiels comme les bâtiments, mines et carrières souterraines abandonnées) abritant des chiroptères.
- Préserver les prairies et pelouses sèches du reboisement.

Les activités du poste sont définies selon la convention d'animation signée entre le PNRL, l'état et la Région, et selon les priorités du programme d'action validé en début de chaque période d'animation.

Diffusion, concertation, communication, sensibilisation, valorisation

- Assurer le « porter à connaissance » des objectifs et mesures du DOCOB, organiser la concertation avec les acteurs locaux via la mise en place de réunions de diverses natures (comité de pilotage avec présentation du rapport annuel, réunions de travail...),
- Assurer de façon permanente la communication autour du site : accueil, animation, information, sensibilisation et éducation du public, mobilisation et responsabilisation des acteurs

- Être acteur du réseau régional (échanges, mutualisation, mise en place d'actions transversales) Favoriser le lien avec d'autres réseaux et programmes, y compris au sein du parc naturel régional

Veille et conseil « Évaluation des incidences »

- Favoriser la prise en compte des habitats et des espèces du site lors de travaux ou de projet d'aménagement et en particulier favoriser la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences défini par l'article L 414-4 du code de l'environnement,

Gestion et contractualisation

- Inciter à la réalisation ou l'adaptation des plans de gestion notamment en forêt afin qu'ils prennent en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Faciliter la procédure d'engagement, via les outils réglementaires prévus : Mesures Agro-environnementales (MAET prairies de fauche ; concours prairies fleuries), Contrats Natura 2000, Chartes, Conventions.
- Réaliser, une fois les engagements signés, le suivi et l'évaluation des opérations (soutien aux bénéficiaires, veille à la bonne mise en œuvre des actions du contrat et au respect de leur cahier des charges...);

Suivi, bilan et évaluation

- Assurer, d'une façon générale, le suivi des actions du document d'objectifs et la réalisation du suivi scientifique et écologique du site
- Assurer le suivi administratif et financier du programme ;
- Assurer le suivi écologique et scientifique du site en fonction des moyens disponibles

Qualités requises

Formation :

Diplôme Bac+5 dans la gestion forestière, l'agronomie, la gestion des espaces naturels ou l'écologie.

Connaissances :

Compétences des collectivités en matière d'environnement
Politiques publiques communautaires et nationales en milieu naturel
Gestion forestière et DFCI
Contexte institutionnel et réglementaire lié à la forêt
Connaissances naturalistes, écologie, faune, flore
Suivis écologiques, protocoles d'inventaires et de suivis
Gestion conservatoire et expérimentale
Procédures administratives et financières spécifiques à Natura 2000
Droit de l'environnement, réglementation des espèces protégées

Savoir-faire :

Capacités d'animation de collectif, de communication
Développement d'un réseau professionnel
Analyse et interprétation de données scientifiques

Conduite de projet

SIG

Inventaire forestiers

Cartographie d'habitats naturels

Animation de réunions et de groupes de travail

Montage de dossiers administratifs et financiers

Dispositifs de contractualisation et de financement

Animation des procédures et documents d'objectifs Natura 2000

Bureautique,

Capacités :

Relationnelles (écoute, prise de parole en public)

Facultés de négociation et de persuasion

Sens de la concertation, pédagogie, dialogue

Gestion de situations conflictuelles

Capacités rédactionnelles

Capacité d'analyse, esprit de synthèse

Travail en réseau

Organisation, rigueur

Conditions pratiques

Le/la chargé(e) de mission travaille de façon transversale avec les différent.e.s chargé.e.s de mission du syndicat mixte. L'exercice du métier tant en bureau qu'en extérieur nécessite une bonne disponibilité (nombreux déplacements sur le territoire et à l'extérieur) et s'exerce dans un cadre très encadré d'outils normalisés.

Moyens matériels :

- poste informatique
- matériel de terrain (GPS-PAD/tablette PC avec SIG portable, appareil photo, jumelles, guides naturalistes, appareils de mesures forestières, chaussures, vêtements adaptés)
- véhicule de service partagé

Date de mise à jour : 22/08/2023